

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Bonnavard, M. Neuder, M. Bourgeaux, M. Hetzel, M. Portier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Gruet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras, Mme Petex-Levet, M. Boucard, M. Cinieri, M. Ray, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Genevard, M. Marleix, M. Brigand, M. Forissier et M. Gosselin

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de production d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie »,

les mots :

« contribuant à produire de l'électricité au moyen de l'énergie nucléaire ou hydraulique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter le nucléaire - et à supprimer la mention de l'éolien - aux énergies décarbonnées et renouvelables, industrie de pointe pour laquelle la France a un véritable savoir-faire et qui doit faire l'objet d'une déclaration de projet d'intérêt général.

Le nucléaire est l'énergie qui produit le plus d'électricité en France, avec près de 70% de notre consommation.